

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.211.008.1 DU 5 NOVEMBRE 1991

Somatomètre TERRAILLON modèle JUNIOR, de 1,5 mètre

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION D'APPROBATION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 75-906 DU 16 SEPTEMBRE 1975 MODIFIE PAR LE DECRET N° 79-763 DU 30 AOUT 1979 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : MESURES DE LONGUEUR.

FABRICANT

JOHNNY ENTERPRISE, Taiwan.

DEMANDEUR

Société TERRAILLON, B.P. 501, 74105 Annemasse Cedex.

CARACTERISTIQUES

Le somatomètre TERRAILLON est constitué d'un boîtier dans lequel s'enroule le ruban et dont la surface inférieure sert de plan de référence, et d'un support mural destiné à être fixé au mur et recevoir l'embout du ruban ; les caractéristiques sont les suivantes :

- longueur nominale : 1,5 mètre, largeur 12 mm,
- matériau : acier émaillé à simple cambrure,
- graduation tous les demi-centimètres sur le bord d'une seule face,
- chiffraison exprimée en centimètres tous les centimètres.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions suivantes figurent sur le début du somatomètre :

- la longueur nominale dans un rectangle,
- la classe de précision dans un ovale situé entre le premier et le deuxième centimètre,
- la marque d'identification de l'importateur.

Les inscriptions suivantes figurent sur l'embout du ruban :

- la marque du fabricant,

- le numéro de la présente décision sous la forme : DA 91.008,
- la marque de vérification primitive.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et, accompagnés d'un instrument, chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision est valable pour une durée de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

L'instrument faisant l'objet de la présente décision peut porter soit la marque TERRAILLON, soit d'autres marques commerciales.

ANNEXES

Notice descriptive.
Photographie n° 5582-1.
Schéma n° 5582-2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET



NOTICE DESCRIPTIVE

Somatomètre TERRAILLON modèle JUNIOR

Le ruban (1) est enroulé dans un boîtier (2). L'embout du ruban (3) vient se loger sur le support mural (4).

La lecture se fait en (5) par rapport à un index (6) faisant partie du boîtier (2).

PRINCIPE DE LA MESURE

Le support mural est fixé au mur à l'aide d'un ruban adhésif double face ou de 2 vis à une hau-

teur telle que la distance entre le dessous du boîtier et le sol soit de 1,5 mètre.

La hauteur des personnes à mesurer entre le sol et le dessous du boîtier se fait en lecture directe.

Le bon positionnement du support mural est obtenu de la manière suivante :

Le boîtier est posé face inférieure (7) sur le sol et le ruban est déroulé jusqu'à ce que l'indication en (5) soit zéro. Le support mural peut alors être fixé. Pour trouver facilement la coïncidence entre le zéro du ruban et le repère il existe une butée de fin de déroulement du ruban lorsque celui-ci est à zéro en face du repère.



■ N° 5582-1
SOMATOMETRE TERRAILLON JUNIOR, DE 1,5 METRE





■ N° 5582-2
SOMATOMETRE TERRAILLON JUNIOR, DE 1,5 METRE

Schéma de principe

